

PROCÉDURE POUR LE RETOUR 2018 DES MANUELS SCOLAIRES EN PREMIÈRE

Le retour des manuels scolaires (et le cas échéant, les **livres du CDI non rendus**)
aura lieu dans la **Réserve des manuels scolaires**
le mardi 20 novembre 2018

Les manuels doivent être **rendus couverts** et, si nécessaire, réparés.

→ Tout livre dégradé ou perdu sera facturé 3 000 F

→ Tout livre **non couvert ou mal couvert** sera facturé 500 F.

Pour des raisons comptables, le paiement des livres dégradés ou perdus ne peut pas être prélevé sur la caution. Vous devez donc venir avec un chèque ou des espèces.

Aucun manuel ne sera réceptionné en dehors de ce créneau.

Les élèves qui ne peuvent être présents à cette date, **s'organisent avec la personne de leur choix**, pour restituer les manuels à leur place.

Les élèves n'auront pas cours ce jour-là.

Organisation du retour :

En salle d'accueil : le professeur encadrant accueille les élèves dans la salle et à l'heure indiquée ci-dessous, fait l'**appel**, demande aux élèves de **sortir leurs manuels** (et livres du CDI) **de leur sac** et de **préparer leur pile de manuels dans l'ordre alphabétique des matières** (ou ordre de la fiche de prêt).

A la Réserve, le professeur accompagne sa classe pour le retour des manuels. **Les élèves se présentent dans l'ordre alphabétique** de la liste d'élèves, **livres sortis des sacs et prêts**.

Classe	Salle d'accueil	Heure d'accueil en salle	Professeur encadrant	Heure du retour des manuels à la Réserve
1L	41	7h30	J. Lefèbvre	7h45-8h00
1S1	10	7h50	J. Wayewol	8h05-8h20
1S3	04	8h10	Martial Angexetine (éduc)	8h25-8h40
1ES1	41	8h30	E. Appavou	8h45-9h00
1ES2	10	8h50	I. Nguyen	9h05-9h20
1S2	04	9h10	Y. Cazaux	9h25-9h40
1S4	41	9h30	V. Lardan	9h45-10h00
1STMG1	10	9h50	S. Barbou	10h05-10h20
1STMG2	04	10h10	J. Lassus	10h25-10h40
1STMG3	41	10H30	P. Babel	10H45-11H00